CONSEIL DE VILLE

Séance du 21 mai 2015, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2e étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 16 du mercredi 6 mai 2015 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2015.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
   a) Mme Maria de la Paz Reyes Heredia, 1964, et M. Manuel Benitez Sedeño, 1964, ressortissants espagnols.
   b) M. Pascal Janel, 1963, ressortissant français.
6. Traitement du postulat intitulé « Agglomération de Porrentruy et sa couronne ». (n° 913) (PDC-JDC).
7. Traitement du postulat intitulé « Pour une vie associative dynamique et riche en notre ville » (n° 914) (PS-Les Verts).
8. Traitement du postulat intitulé « Conditions cadres favorisant le maintien et l'implantation de commerces et d'artisanat dans l'enceinte de la vieille ville » (n° 915) (PCSI).
9. Accepter la vente de la parcelle n° 921 et de l'immeuble communal, sis rue de Pré Tavanne 18, pour un montant de CHF 400'000.-, frais de courtage inclus, et donner compétence au Conseil municipal pour la réalisation de la vente.
10. Voter un crédit-cadre de CHF 900'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'assainissement de petite à moyenne importance des infrastructures routières pour la période 2016 à 2019.
11. Voter un crédit-cadre de CHF 960'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2016 à 2018.
12. Voter un crédit de CHF 400'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour les nouveaux aménagements de la salle de l'Inter.
13. Divers.

M. Manuel Godinat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Cramatte, secrétaire suppléante du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :
M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
M. Thomas Schaller - remplacé par Mme Muriel Daucourt.
M. Stéphane Theurillat - pas remplacé.

Sont excusés pour le PLR :
M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Gérard Reusser.
M. Thierry Simon - remplacé par M. Michel Berberat.

Sont excusés pour le PS :
M. Robert Frund - remplacé par Mme Corinne Laissue.
Mme Mathilde Crevoisier - pas remplacée.

Est excusé pour le PCSI :
M. Angelo Casarano - remplacé par M. Benjamin Bergé.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Muriel Daucourt, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Fanny Mettey, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.
MM. Manuel Benitez, Michel Berberat, Benjamin Bergé, Alain Bohlinger, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Gérard Reusser, Frédéric Sollberger, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : Mme Fanny Mettey et M. Hervé Eggenschwiller.

Ordre du jour

M. Jean Farine demande le retrait du point n° 6 « Traitement du postulat intitulé « Agglomération de Porrentruy et sa couronne » et le report à une séance ultérieure, étant donné l'absence de l'initiateur du postulat, M. Stéphane Theurillat, dont l'état de santé de son papa, M. Jean Theurillat, est très précaire.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le retrait du point n° 6 « Traitement du postulat intitulé « Agglomération de Porrentruy et sa couronne » et l'ordre du jour modifié à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Suite à la démission de M. Jean-Claude Barras, M. le Président signale que Mme Corinne Laissue devient suppléante.

Il ajoute que le bureau du Conseil de ville a décidé de ne pas porter à l'ordre du jour la motion interne intitulée « Match de foot du Conseil de ville », suite à la position du service des communes dont il donne lecture. Cependant, M. le Président invite les représentants de chaque parti à sonder les groupes pour voir si des personnes seraient intéressées à participer si un tel événement devait être mis en place. Il en sera discuté à la prochaine séance du bureau du Conseil de ville.

2. Informations du Conseil municipal

M. Julien Loichat informe que le Conseil municipal a adjugé un mandat à Equiterre concernant l'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite. Un atelier participatif avec le public concerné aura lieu le 25 juin prochain, un diagnostic complet sera établi avec les coûts éventuels relatifs à l'adaptation de l'ensemble des accessibilités piétonnes, trottoirs, etc. pour les personnes âgées et à mobilité réduite dans toute la ville, à l'exception du périmètre Cœur de ville qui sera traité dans le cadre du projet Cœur de ville.

M. Gabriel Voirol explique que le système d'identification du territoire (SIT) sera présenté par M. Bruno Cardona, chef du service UEI, et M. Jérémy Huber, collaborateur au service UEI, responsable du SIT. Le SIT est un instrument utile pour les services dans leur travail quotidien, pour les personnes qui collaborent dans les différents réseaux mais surtout pour les concitoyens et les touristes. L'option retenue a été celle d'utiliser le géoportail cantonal. La présentation qui suivra montrera l'implication positive de l'inclusion de ces données sur le géoportail cantonal.

MM. Bruno Cardona et Jérémy Huber présentent le SIT au moyen d'un power point.

3. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2015

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Alain Chariatte demande si le Conseil municipal envisage d'intervenir auprès de Swisscom afin que ces derniers assument les négligences dues aux mauvais entretiens du réseau de la ville ? Il soulève en outre que la sécurité des usagers a été compromise en raison des travaux de Swisscom à la rue Pierre-Péquignat et qu'il y a eu des dérangements interminables et de fausses informations de coupure depuis de nombreuses semaines.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que les problèmes rencontrés sont liés à la nouvelle technologie mise en place dernièrement par Swisscom. Il a été nécessaire de couper le réseau et de faire des soudures. L'entreprise qui a fait le montage s'est trompée à certains endroits, ce qui a créé des difficultés. Swisscom promet de faire le nécessaire ; une information sera envoyée à toutes les personnes concernées. Le chapiteau de la rue Pierre-Péquignat a été déplacé à un autre endroit.

M. Alain Chariatte se déclare partiellement satisfait.

M. Pierre Parietti questionne au sujet du programme de réhabilitation de l'habitat au centre ancien qui était à son terme à fin 2012. Dans le Journal de Porrentruy, on laissait entendre que le Conseil municipal allait poursuivre une certaine démarche en ce sens, que des directives fixeraient prochainement le cadre, qu'un groupe de travail serait constitué, où en est-on et quelles sont les perspectives à moyen terme de l'extension de ce projet ?

Mme Anne Roy indique que les montants destinés à la réhabilitation de l'habitat au centre ancien ont été maintenus au budget communal 2015. Cette réhabilitation a connu du succès dans sa première phase. Aujourd'hui encore, de nombreuses maisons font l'objet de travaux et sont en cours de réhabilitation. Ces dossiers sont suivis. Une forme un peu plus simplifiée pour le soutien à cette réhabilitation - avec différents critères - est examinée. Le Canton a laissé momentanément de côté ce programme, il n'a pas les moyens financiers de l'étendre sur la surface cantonale, mais la commune de Porrentruy compte garder ce programme et est en train de finaliser ce projet.

M. Pierre Parietti se déclare satisfait.

M. Jean Farine rappelle que le Conseil municipal avait prévu le démarrage de la rénovation de la piscine de plein air avant la fin de la législature en cours mais doutait que les travaux soient déjà terminés à fin 2017. Le groupe PDC-JDC avait déposé une motion en décembre 2012, adoptée en mai 2013, demandant la rénovation de la piscine tout en l'adaptant aux normes en vigueur. Au moment du traitement de la motion, un doute subsistait encore sur la possibilité d'avancement du dossier de la piscine sans tenir compte de celui de la patinoire. Mais au vu des derniers éléments, il apparaît que ces deux projets peuvent avancer en parallèle. Le Conseil municipal avait pour objectif la votation populaire du crédit de construction dans le courant de 2014. M. Jean Farine demande si l'exécutif a déjà avancé dans la réalisation du projet, s'il y a déjà eu des demandes d'offres et dans quelle échéance il pense pouvoir soumettre le crédit d'investissement au Conseil de ville puis au peuple.

M. Philippe Eggertswyler souligne que la situation de la piscine reste complexe et difficile. Des contrats ont été signés avec des bureaux d'ingénieurs locaux il y a 15 ans et sont toujours d'actualité. De nouvelles

technologies sont apparues et de nouvelles normes se sont imposées à la Municipalité. Le service de l'environnement a décrété la zone de la piscine en secteur S3, ce qui complexifie encore davantage le projet de la piscine. Le Conseil municipal fait du dossier de la rénovation de la piscine une de ses priorités. M. Philippe Eggertswyler se dit impatient de faire voter un crédit au peuple. Mais pour le moment, l'exécutif n'a pas encore l'ensemble des garanties pour ce faire.

M. Jean Farine se déclare satisfait.

M. Dominique Hubleur félicite le Conseil municipal pour la campagne Superbalayeur. Toutefois, les affiches sont dans un tel état qu'elles mériteraient d'être jetées à la poubelle. Il demande au Conseil municipal si ces affiches ne peuvent pas être changées.

M. Philippe Eggertswyler abonde dans le sens de M. Dominique Hubleur. Les intempéries ont fortement endommagé les affiches. Les affiches seront enlevées la semaine prochaine. De nouvelles affiches avec de nouvelles personnalités de Porrentruy verront le jour lors du Clean Up Day du mois de septembre. M. Philippe Eggertswyler profite de relever que le 10 juin, aura lieu à Porrentruy un colloque sur la propreté ; l'ensemble des communes jurassiennes est invité. Le programme Superbalayeur sera présenté. La ville de La Chaux-de-Fonds parlera de sa police des déchets. Il y aura une intervention par rapport à l'initiative déposée au Conseil national concernant le littering. Des professionnels présenteront leur matériel et les communes pourront s'inspirer de cette nouvelle technologie pour nettoyer le domaine communal.

M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

Mme Chantal Gerber souhaite des précisions du Conseil municipal quant au dossier de l'implantation d'une éventuelle station essence à la route de Courgenay, à quelques dizaines de mètres du parvis de l'église Saint-Germain. Au-delà des considérations historiques du site de ladite église, il y a déjà une station-service à 100 mètres de là. Le Conseil municipal ne pourrait-il pas faire pression auprès du promoteur pour qu'il modifie son projet sur ce site qui pourrait lier habitat et services ?

Mme Anne Roy confirme que le secteur concerné est mixte. De par la révision du plan d'aménagement local, la construction d'une station-service est permise. Une station-service mérite d'être traitée d'une façon particulière, c'est un souci que le Conseil municipal partage également, notamment dans cet écrin qui entoure la vieille ville. Il a été demandé au promoteur d'intégrer son projet de station-service dans un bâtiment. Ce bâtiment est un bâtiment multifonctions dans lequel est abritée une station-service. Ce projet a suivi le parcours de tout projet de construction, il a obtenu un préavis favorable de la commission d'urbanisme et a été validé par le Conseil municipal.

Mme Chantal Gerber se déclare partiellement satisfaite.

M. Josquin Chapatte demande s'il est possible et prévu d'installer à nouveau des poubelles à tri sélectif au Pré de l'Etang et peut-être ailleurs également pour collecter et recycler les bouteilles en verre et cannettes en aluminium ?

M. Philippe Eggertswyler indique que dans la campagne Superbalayeur, il a été décidé de supprimer les seules poubelles de tri sélectif existantes à Porrentruy, au Pré de l'Etang, par souci de cohérence. En effet, on demande à la population de faire un tri sélectif et la Municipalité n'a pas les moyens de faire du tri sélectif. Les déchets triés dans ces poubelles étaient mélangés dans le camion de ramassage des ordures. Il faut réfléchir aux moyens dont pourrait se doter la Municipalité pour pouvoir faire du tri sélectif. Pour le moment, la Municipalité n'a pas les moyens humains, matériels pour ce faire.

M. Josquin Chapatte se déclare partiellement satisfait.

Mme Anne-Marie Volpato aimerait savoir si la borne informative située devant l'Hôtel de ville sera remise en fonction et si oui, quand ? Serait-il possible de l'utiliser pour la diffusion de clips publicitaires, par exemple des vidéos réalisées pour Jura Tourisme, même s'il reste évident que son rôle premier consiste à donner des informations ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg explique que la sécurisation des accès a un coût élevé. Au niveau informatique, la réforme a été privilégiée par rapport à la borne. Lorsque l'on réalisera le circuit fermé de la borne, il y aura possibilité de passer des films, en collaboration avec Jura Tourisme. Dans le cadre de

SmartCity, une réflexion est menée par rapport à un générateur de circuit pour les touristes depuis la borne.

Mme Anne-Marie Volpato se déclare satisfaite.

M. Benjamin Bergé, après avoir constaté que des sacs taxés traînent dehors dès le mardi ou le mercredi matin pour un ramassage prévu le vendredi matin, souhaite que le Conseil municipal rappelle aux habitants qu'ils sont amendables lorsqu'ils ne respectent pas les délais de dépôt des sacs à ordures. Il aimerait également que l'exécutif souligne qu'en cas de récidive et après les mesures de prévention, il sanctionnera les contrevenants, ainsi qu'il le fait pour des déchets posés à côté des containers ou lorsque les plages horaires ne sont pas respectées.

M. Julien Loichat précise que les règles sont les suivantes : les sacs taxés peuvent être déposés - selon la réglementation sur les déchets en vigueur - la veille du jour de ramassage, dès 18 heures. Si la police constate un dépôt en dehors de cet horaire, le citoyen recevra un avertissement. Si cette personne récidive, elle recevra une amende. Si une personne dépose un sac non taxé, elle sera immédiatement soumise à l'amende. La police veille, contrôle, avertit et réprimande le cas échéant. M. Julien Loichat propose de rappeler à la population, par le biais de la presse, quelles sont les règles en la matière.

M. Benjamin Bergé se déclare partiellement satisfait.

Mme Sophie Barthod Gressot retire sa question orale car elle a déjà été posée.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
a) Mme Maria de la Paz Reyes Heredia, 1964, et M. Manuel Benitez Sedeño, 1964, ressortissants espagnols
b) M. Pascal Janel, 1963, ressortissant français

M. le Président propose de traiter ces demandes de naturalisation en même temps, par un seul vote.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la proposition du président à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. Julien Loichat relève que toutes les personnes concernées ont été entendues par la commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Ces trois personnes sont bien connues à Porrentruy. M. Manuel Benitez siège au législatif et M. Pascal Janel est un collaborateur du service UEI. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

M. Manuel Benitez étant concerné par ce point, il ne participera pas au vote.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ces demandes de naturalisation à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Traitement du postulat intitulé « Pour une vie associative dynamique et riche en notre ville » (n° 914) (PS-Les Verts)

M. Victor Egger explique que le groupe PS-Les Verts-JSPJ a été surpris en lisant le commentaire du Conseil municipal. Sa volonté n'était en aucun cas de remettre en question le travail, les soutiens et les services que rend la Municipalité aux associations locales. Avec la finalisation des travaux de l'Inter, le projet de la patinoire et la réflexion sur les infrastructures sportives de la ville, il est, à son sens, important de mener une étude sur les humains qui feront vivre ces lieux. La volonté de ce postulat est de mener une étude globale de la vie associative de la ville et d'établir une stratégie permettant de la valoriser, la stimuler et la développer. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ propose de passer de celui qui traite les demandes et répond aux sollicitations à celui qui va au contact, avec pour objectif d'aboutir à un état des lieux actuel de la situation des associations de la ville : activités, membres, services rendus, besoins financiers, matériels, en locaux, en place, en personnel, projets d'avenir, etc. Ceci pour définir si la boîte à outils actuelle est efficiente et réfléchir s'il faudrait adapter et ajouter certaines choses. Cela pourrait aboutir à la réalisation d'un projet commun. La personne qui mènerait l'étude, par exemple un étudiant universitaire, serait libre de tirer ses conclusions et de formuler ses propositions. Une telle étude ne devrait générer que peu de

coût.

M. Pierre-Olivier Cattin relève que le Conseil municipal partage les préoccupations soulevées par le présent postulat. Il ne l'a pas ressenti comme une mise en cause mais comme une adaptation de la vie associative de Porrentruy. En créant le service des prestations à la population en 2013, en le dotant d'une cheffe de service et de postes administratifs, et avec l'appui du Conseil de ville, il a montré son intérêt pour tout le tissu associatif de Porrentruy et permis que des moyens humains, de l'énergie et de l'organisation soient mis à son service. Lors d'un événement culturel, sportif, social, scolaire, de jeunesse, religieux ou de toute autre nature ou lorsque le service est sollicité par une association, la cheffe de service des prestations à la population provoque une rencontre, souvent en présence du conseiller municipal chef du département. Lors de cette rencontre, une appréciation du sens des engagements est faite, des conseils sur le fonctionnement sont donnés, les activités, les besoins matériels, humains et financiers sont évalués.

Par le biais du budget communal, le Conseil municipal attribue à la culture, au sport, aux manifestations et aux diverses prestations à la population des subventions au fonctionnement et aux événements et cela nécessite un état des lieux actualisé et le plus exhaustif possible des associations. Le service des prestations à la population demande à toutes les associations constituées de Porrentruy des données précises pour reconnaitre aux associations le droit à la subvention. Ainsi est déjà appliqué quotidiennement le souhait du présent postulat ; en établissant régulièrement la liste des associations, en les faisant figurer sur le site Internet de la commune, en rencontrant les responsables, en évaluant les besoins et les demandes, le Conseil municipal collecte, promeut et soutient les associations. Comme le souhaite le postulat, il les valorise, les maintient et en stimule le développement. Le Conseil municipal estime que le postulat est déjà réalisé dans la pratique quotidienne et invite le Conseil de ville à le refuser.

Mme Maria Werdenberg déclare que Porrentruy est traditionnellement reconnue comme la ville de la culture. La créativité de ses citoyens, ses écoles réputées ont formé et forment toujours des personnalités de grande envergure dans les domaines et les arts les plus variés, par exemple la littérature, la poésie, la peinture, la musique, etc., sans oublier l'école du cirque. La ville foisonne d'associations culturelles et sportives, de groupes d'intérêt et de sociétés. Ils peuvent se former dans le cadre d'un événement spécifique, se pérenniser et prendre de l'ampleur. Les services communaux font régulièrement un inventaire et établissent une liste de ces associations et manifestations ; ils les invitent à s'annoncer et organisent des rencontres afin de discuter de leurs besoins et programmes. Tous les groupes, sociétés et acteurs culturels peuvent présenter à la Municipalité une demande de subvention, soit pour leur activité régulière, soit pour une manifestation spécifique. Chaque demande est étudiée par la commission de la culture et transmise au Conseil municipal, pour autant qu'elle réponde à des conditions de base. Sur la base de ces constatations, le groupe PDC-JDC considère que les demandes posées par le postulat sont déjà prises en compte et que la Municipalité est déjà engagée dans la démarche souhaitée. Il refusera donc le postulat.

Mme Sophie Barthod Gressot indique que le groupe PCSI pense que la ville est déjà fortement à l'écoute de la vie associative de la région. Le conseiller municipal chef du département est en contact régulier avec la commission de la culture et le CCDP et répond au mieux aux différentes demandes des diverses associations avec l'appui de la cheffe de service des prestations à la population. Le postulat semblant réalisé, le groupe PCSI le refusera.

M. Victor Egger admet que beaucoup de choses sont déjà faites mais le postulat tend à faire un changement de paradigme, un changement de l'angle de vision, faire en quelque sorte un plan directeur général pour pouvoir recenser l'ensemble des besoins. Il faudrait rencontrer plutôt que recevoir ; avoir une vision exhaustive de ce qui existe et c'est peut-être une chance de pouvoir développer quelque chose de dynamique et positif sur un projet commun qui rassemblerait toutes les forces vives de la commune.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et les conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Pour une vie associative dynamique et riche en notre ville » à la majorité évidente.

7. Traitement du postulat intitulé « Conditions cadres favorisant le maintien et l'implantation de commerces et d'artisanat dans l'enceinte de la vieille ville » (n° 915) (PCSI)

M. Dominique Hubleur parle au nom de M. Jean-Luc Plumey, porteur du dossier, qui est aphone ce soir.

Le 5 février dernier, à l'annonce de la fermeture du Mini Marché du Centre Inno, le groupe PCSI déposait un postulat en faveur du commerce et de l'artisanat en vieille ville, demandant au Conseil municipal d'étudier les possibilités de doter ce commerce de conditions-cadres lui permettant de subsister et de continuer d'offrir ses services si importants pour la ville. En effet, la disparition de ce magasin de première nécessité pourrait avoir des conséquences négatives sur l'attractivité de l'habitat et sur l'ensemble des commerces locaux. Ce postulat a pour but d'empêcher une disparition progressive des commerces et boutiques avec, comme conséquence, l'appauvrissement du tissu urbain. Une analyse globale de la situation conduisant à une éventuelle mise en place de mesures en faveur du commerce nous paraît indispensable.

Les directives pour la promotion et le développement économiques et touristiques de Porrentruy se limitent à apporter un soutien financier durant les deux premières années. C'est effectivement un appui intéressant pour motiver un commerce ou un service à s'installer en vieille ville. Mais ce qui manque le plus, ce sont les conditions pour favoriser ces implantations et surtout assurer une certaine pérennité de l'activité souhaitée dans le centre ancien, comme par exemple une promotion touristique plus efficace, une dynamisation du commerce en favorisant l'implantation de services - à l'image de la poste de la Chaumont qui a été maintenue -, un octroi éventuel d'avantages fiscaux sur le long terme, des investissements immobiliers de la Municipalité pour mettre à disposition des locaux commerciaux à des tarifs préférentiels, un encouragement du développement d'union de magasins englobant plusieurs petits commerces, une activation du projet Cœur de ville pour permettre une meilleure complémentarité entre les commerces du centre et les centres commerciaux extérieurs à la vieille ville, une opération de sondages dans la population et une prise de conscience de quelques commerçants qui pourraient faire des efforts. Des pistes restent encore à étudier pour améliorer la situation et éviter une désertion du centre ville. Il faudrait créer un nouveau dynamisme au cœur de Porrentruy pour améliorer ou, du moins, préserver son attractivité.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg souligne que le Conseil municipal est attentif à cette situation, qui a toujours existé, et cherche de nouvelles solutions. Il relève que tout le monde est prêt à soutenir les commerces mais moins de monde est prêt à y acheter des biens quotidiens. Une commune n'est pas là pour subventionner à tout vent, notamment lorsque l'on est dans un système de concurrence. Elle est là pour fixer des conditions-cadres qui sont par ailleurs assez larges puisque l'on est une des seules communes jurassiennes à posséder des directives aussi libérales. La commune s'est énormément impliquée dans le cadre de l'UCA. Une campagne de communication est prévue. L'UCA a choisi de mandater le lycée cantonal qui a élaboré un questionnaire visant à savoir pour quelle raison les gens vont ou ne vont pas dans les commerces de Porrentruy. Les résultats ont été déposés donc cette étude a déjà été réalisée. L'UCA sait ce qu'elle doit faire.

La ville de Porrentruy a le projet de développer un hôtel Albergo Diffuso. De nouvelles technologies sont disponibles pour aider les commerçants et les habitants de la ville, au moyen d'un émetteur qui permet d'actionner une information aux utilisateurs de smartphone.

Le commerce appartient aux privés, c'est avant tout à eux de faire tourner leur commerce.

Jusqu'à maintenant, le Conseil municipal a subventionné deux commerces de la ville, les deux seuls qui ont fait une demande.

Dans ces conditions, il apparaît que le postulat est pleinement rempli et réalisé.

M. Gilles Coullery explique que les membres du groupe PS-Les Verts-JSPJ sont partagés. Certains trouvent que le nouveau règlement sur la promotion économique est déjà une belle avancée et qu'il faut attendre qu'il soit pleinement utilisé avant de faire de nouvelles propositions et qu'il y a suffisamment de projets en cours ; d'autres trouvent que toutes les mesures qui visent à soutenir les commerces ne sont pas utiles, les petits commerces n'ont pas le potentiel pour attirer le chaland et les solutions ne sont pas à chercher auprès des échoppes mais auprès des chalands. Ces personnes pensent qu'il faut un projet politique de grande ampleur pour favoriser la création d'emplois en vieille ville. Et d'autres encore considèrent que ce postulat ne peut qu'améliorer la situation, que toute nouvelle étude, proposition ou solution sont les bienvenues. Aussi, le groupe PS-Les Verts-JSPJ laisse la liberté de vote à ses membres. Cependant, il rend attentif que la redynamisation de la vieille ville ne se fera pas avec un postulat et quelques décisions administratives mais avec une politique visionnaire, active et de longue haleine.

Mme Anne-Marie Volpato indique que le groupe PDC-JDC soutient le Conseil municipal dans son refus du

postulat. Il lui semble difficile de mettre des limites claires quant à l'implication de la commune vis-à-vis de l'affectation des locaux commerciaux de la ville. De plus, il est important de ne pas faire l'amalgame entre les divers commerces cités dans le postulat. Il est triste de voir des magasins fermer, des vitrines à l'abandon, mais ce fléau ne touche pas uniquement Porrentruy. L'aide dont a besoin notre ville doit se faire de manière concrète, comme par exemple la réhabilitation des foires, la Braderie, la Saint-Martin, des manifestations sportives et culturelles qui aident au maintien des commerces. Qui plus est, le maire est le représentant de la commune au comité de l'union des commerces d'Ajoie, donc au cœur même des problèmes liés aux enseignes de notre ville. Le projet Cœur de ville devrait redonner un certain dynamisme à notre ville. La meilleure chose à faire pour l'économie de notre ville est de consommer local.

M. Pierre Parietti signale que le groupe PLR partage l'analyse du postulat faite par le Conseil municipal. Il relève que nous ne sommes pas dans une économie dirigée et les commerçants, qu'ils soient installés en vieille ville, en périphérie, dans les zones d'activité économique, sont des entrepreneurs, des promoteurs de leurs activités, de leurs prestations et ce sont les clients, qui sont des consommateurs, des observateurs, qui ont toute latitude pour discuter avec les commerçants. La commune, dans son ensemble, n'a pas pour fonction d'être un soutien, un guide des prestations qui peuvent être proposées. On doit promouvoir le réflexe citoyen et le pratiquer pour soi-même, de manière que les commerçants soient mis à contribution.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et les conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Conditions cadres favorisant le maintien et l'implantation de commerces et d'artisanat dans l'enceinte de la vieille ville » à la majorité évidente.

8. Accepter la vente de la parcelle n° 921 et de l'immeuble communal, sis rue de Pré Tavanne 18, pour un montant de CHF 400'000.-, frais de courtage inclus, et donner compétence au Conseil municipal pour la réalisation de la vente

ENTREE EN MATIERE

M. Philippe Eggertswyler confirme que la Municipalité de Porrentruy a un acquéreur pour le bâtiment sis rue de Pré Tavanne 18. Cet établissement, qui a été acheté par la Municipalité en 2002, n'avait plus vraiment d'affectation depuis le déménagement de la Maison de l'enfance en 2008, indépendamment d'une location symbolique d'une association qui y exerçait de la danse et de la mise à disposition d'un local pour le contrôle des champignons. En janvier 2015, le Conseil municipal a confié un mandat à une agence immobilière de la place pour vendre le bâtiment. En effet, celui-ci n'ayant plus d'affectation et conjointement au coût conséquent devant être réalisé pour son réaménagement, la décision de vendre comme programmé dans la planification financière a été prise par le Conseil municipal. Ce bâtiment, acheté à l'époque pour 273'000 francs, présente la consommation énergétique la plus élevée de tous les bâtiments municipaux après la patinoire. La Municipalité peut ce soir prendre la décision de se séparer de ce bâtiment pour un montant de 400'000 francs. Le Conseil municipal vous recommande vivement l'acceptation de cette vente.

Mme Aline Nicoulin souligne que ce dossier a traîné en longueur et le groupe PLR se réjouit qu'une famille établie à Porrentruy et désireuse d'accéder à la propriété puisse y rester et restaurer cet immeuble. Le groupe PLR accepte le point 8 dès son entrée en matière.

M. Claude Gury fait part de la position favorable du groupe PDC-JDC relative à la proposition du Conseil municipal et de la commission des finances quant à la vente de cet immeuble. L'emplacement de ce bâtiment est certes intéressant mais il se situe sur une route de desserte étroite. La parcelle, bien que se trouvant près du parking de la rue Achille-Merguin qui est en attente de développement, ne permet pas la création de places de parc et se trouve en zone MB selon le plan de zone en vigueur ; les distances aux limites ne permettent que de faibles développements. De plus, une affectation autre que de l'habitat, par exemple pour des mouvements culturels ou pour les communautés étrangères, engendrerait des perturbations nocturnes. Le prix de vente, fixé à 400'000 francs, correspondant grosso modo à la valeur officielle, mais largement supérieure à la valeur du bilan, permettra de dégager un bénéfice de près de 200'000 francs.

M. Gilles Coullery relève que le groupe PS-Les Verts-JSPJ acceptera la vente de cet immeuble car cette parcelle n'entre pas dans les plans des différents projets de la Municipalité. Cependant, personne ne

s'enrichit en vendant son patrimoine ; il est donc primordial de considérer chaque vente d'un patrimoine communal comme un appauvrissement de la Municipalité et une perte dans sa capacité à manager son territoire. Il faut par conséquent être extrêmement vigilant et bien avoir cette idée de perte chaque fois qu'on se sépare d'un bien immobilier. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ restera donc attentif à chaque vente de propriétés de la ville pour qu'elle ne serve pas à des fins d'équilibrage budgétaire ou pour diminuer sa dette mais qu'elle s'inscrive dans un projet d'une collectivité ou de particuliers.

M. Benjamin Bergé constate la vétusté de l'immeuble en question et l'absence d'entretien des alentours et de l'intérieur du bâtiment. Si le bâtiment et l'emplacement sont des atouts, le conserver comme bâtiment public reviendrait cher à la commune. Chauffage, isolation et nombreux autres travaux devraient voir le jour, ainsi que mise aux normes, qui représenteraient un investissement conséquent. En l'absence de volonté évidente de la commune de conserver ce bâtiment, le groupe PCSI soutiendra la vente de la parcelle.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la vente de la parcelle n° 921 et de l'immeuble communal, sis rue de Pré Tavanne 18, pour un montant de CHF 400'000.-, frais de courtage inclus, et donnent compétence au Conseil municipal pour la réalisation de la vente à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

9. Voter un crédit-cadre de CHF 900'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'assainissement de petite à moyenne importance des infrastructures routières pour la période 2016 à 2019

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol explique que le montant qui est demandé correspond à un engagement financier de l'ordre de 225'000 francs par année sur quatre ans, ce qui est un petit peu inférieur à ce qui avait été demandé lors du précédent crédit, soit 750'000 francs sur trois ans, mais ce crédit-cadre-là a tenu cinq ans au lieu de trois. Ce type de crédits permet d'avoir des synergies avec tous les opérateurs, comme Thermoréseau, Swisscom, EBL, et également lorsqu'il est procédé à un assainissement du réseau d'eau potable ou d'eaux usées. Il y aura des dossiers sur des investissements routiers en juillet, sur la rue du Creugenat et le chemin de l'Ermitage, qui nécessiteront des investissements importants. Ces investissements ne seront pas intégrés dans le crédit-cadre soumis ce soir. Ce crédit-cadre nous permettra d'avoir les instruments nécessaires pour être réactif et d'assainir le réseau de la manière la plus efficace et efficiente possible.

M. Olivier Frund relève que pour le groupe PDC-JDC, il apparaît clairement que ce crédit-cadre permettra une réactivité favorable tant dans la gestion que dans les synergies avec d'autres gestionnaires de routes ou de conduites, canalisations, ceci afin de contribuer à une saine gestion des deniers publics. A noter également que cette opération aura une incidence positive sur la société, l'économie et l'environnement. Le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité ce crédit-cadre.

M. Dominique Hubleur informe que le groupe PCSI va soutenir le crédit-cadre. Beaucoup de travaux sont liés au Thermoréseau, ce qui est tout à fait normal, mais il y a des quartiers qui se sentent un peu oubliés. Des rues comme le chemin de l'Ermitage, par exemple, où des ruptures de conduites arrivent environ deux fois par année. Des investissements sont nécessaires, c'est pourquoi le groupe PCSI acceptera le crédit-cadre.

M. Hugues Leuenberger souligne que le groupe PLR trouve qu'en termes de réactivité et de flexibilité, entre autres, les crédits-cadres sont efficaces. Le Conseil municipal ayant exposé la nécessité d'un crédit-cadre pour la planification 2016 à 2019, préavisé favorablement par la commission de l'équipement et la

commission des finances, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière et le crédit-cadre.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Pierre Parietti relève qu'à la lecture du texte, il y a encore et toujours une confusion entre la notion d'investissement et la notion d'assainissement, on aura toujours de la peine au sein de la commune à faire la distinction entre quelque chose qui se revalorise et quelque chose qui s'entretient. De plus, la manière de calculer l'amortissement sur 50 ans, en référence au décret cantonal, conduit à une charge annuelle de l'ordre de 35'000 francs. Est-ce que cette durée de 50 ans n'est pas excessive ? N'aurait-on pas dû faire une projection sur une durée plus courte, sachant qu'on va dépenser de l'argent principalement pour des travaux de maintenance, d'assainissement, mais qu'il n'y aura pas de grosse revalorisation ? N'y a-t-il pas un calcul économiquement plus intéressant, sur une période plus courte ?

M. Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal examinera la question mais le principe appliqué pour les crédits-cadres ces dernières années a toujours été le même, soit un calcul sur 50 ans, en référence au décret cantonal concernant l'administration financière des communes. L'exécutif le considère comme un crédit d'investissement.

M. Eric Pineau ajoute qu'au niveau de la planification financière, le remboursement de la dette est calculé sur une durée de 25 ans. Il admet que la durée de 50 ans prévue dans le décret cantonal est un peu longue et propose de revoir, avec le service financier, ce calcul sur une durée plus courte.

M. Joël Etique précise que le décret indique « au maximum 50 ans » mais ce doit être fait de manière économique.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent un crédit-cadre de CHF 900'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'assainissement de petite à moyenne importance des infrastructures routières pour la période 2016 à 2019 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Voter un crédit-cadre de CHF 960'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2016 à 2018

ENTREE EN MATIERE

M. Philippe Eggertswyler relève que le crédit-cadre bâtiments qui existe depuis 2013 a démontré son importance car il est un des outils de travail importants pour ce département. La Municipalité possède un parc immobilier de 37 bâtiments, dont certains d'entre eux ont une valeur historique importante. L'entretien de ces bâtiments varie selon l'expertise effectuée : travaux de réfection de la peinture, assainissement des détections incendie, mise en conformité d'appareils, réfection de la couverture de toiture, des sols, changement de production de chaleur, etc. Les chiffres inscrits au dossier détaillent non seulement les opérations qui ont été conduites durant ces trois ans mais démontrent aussi que ce mode de fonctionnement n'a pas prétérité les finances communales. Le fait de sortir les dépenses d'investissement du compte de fonctionnement, pour un crédit-cadre, ne pénalise pas les finances communales et permet une gestion plus rationnelle, rapide et souple des rénovations. Cette manière de faire permet également une programmation rapide pour la diminution des consommations énergétiques. Le crédit-cadre bâtiments fait l'objet annuellement d'une programmation de la part de la commission de l'intendance et d'un suivi du service UEI. Le crédit-cadre sollicité est inscrit à la planification financière, les frais et l'amortissement sont calculés sur 10 ans conformément au décret en vigueur, ce qui équivaut à un montant de 113'000 francs.

Mme Francine Chapatte indique que le groupe PS-Les Verts-JSPJ souscrit au principe louable de l'entretien régulier des bâtiments. Ces opérations d'assainissement, rajeunissement et entretien ont un coût et il est élevé. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ espère que les estimations de prix sont calculées au plus juste et se résigne à avaliser des dépenses apparemment nécessaires. Le fait que les travaux de l'Inter aient lieu en même temps que la réfection des bâtiments dans son ensemble semble pertinent. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ approuvera la création de ce deuxième crédit-cadre bâtiments.

M. Pierre Parietti rappelle qu'un premier crédit-cadre a été demandé en mars 2013. Certains travaux d'entretien ont été reportés sur les exercices ultérieurs, notamment la peinture, qui a été faite il y a trois ans ; dans sept ans, on arrivera au bout de certains travaux de rénovation, c'est donc un petit cadeau empoisonné que les autorités communales futures auront encore à digérer. L'expérience globale est malgré tout positive, en particulier ce qui permet de maintenir l'état de notre patrimoine immobilier, mais le maintenir sans plus, ce qui est quelque peu négatif sachant que nous avons dix ans d'efforts financiers à souscrire. Le point négatif également, c'est l'apparition de ces quatre positions relatives à des frais d'entretien du bâtiment de l'Inter à hauteur de 120'000 francs, soit 40% du budget projeté sur 2016. On constate que 51 interventions ont été faites, respectant le crédit-cadre initialement accepté ; ces travaux ont été réalisés pour le maintien de notre patrimoine. Le groupe PLR approuvera le crédit proposé.

M. Benjamin Bergé, au nom du groupe PCSI, remercie le Conseil municipal pour le document précis, remis par l'exécutif, mentionnant les travaux effectués et renseignant sur la manière dont l'argent sera dépensé. Il remercie également les collaborateurs du service UEI pour leur travail dans la conservation des bâtiments. Le groupe PCSI recommande de voter ce crédit-cadre.

M. Jean Farine signale que le groupe PDC-JDC est satisfait de constater que le Conseil municipal continue à être préoccupé par la conservation et la valorisation des 36 bâtiments propriété de la ville et que les critères liés à Cité de l'énergie soient largement intégrés dans la planification du crédit-cadre. Le premier crédit-cadre ayant fait ses preuves, le groupe PDC-JDC acceptera ce nouveau crédit-cadre de 960'000 francs.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent un crédit-cadre de CHF 960'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2016 à 2018 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Voter un crédit de CHF 400'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour les nouveaux aménagements de la salle de l'Inter

ENTREE EN MATIERE

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg explique qu'il n'est pas là pour justifier le passé, pour défendre le porteur du dossier, M. Pierre-Olivier Cattin, ou ses prédécesseurs, pour exposer les difficultés d'un dossier qui a de très longue date été le fruit de nombreux bras de fer de visions politiques opposées, qui a duré à trouver son rythme de croisière ; un projet qui dure depuis près de 15 ans ne peut plus faire l'objet d'explications. M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg tient à délivrer un message fort, engagé et responsable du Conseil municipal actuel et apporter la clarté que beaucoup de conseillers de ville attendent depuis bien trop longtemps. Il indique que le Conseil municipal lui a confié dès à présent la grande responsabilité de faire avancer le dossier de l'Inter en temps et en moyens propres. Il s'occupera de la partie rénovation du bâtiment, de toutes ses composantes, que ce soit patrimoine, installation scénique, restaurant, gradins, contrôle des coûts et respect des délais, etc. Il sera secondé par le service UEI, notamment son responsable, M. Bruno Cardona. La partie organisationnelle est actuellement traitée par un COPIL politique que M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg dirige. Il s'agit de traiter la gestion, le contrat de prestations avec le CCDP, le restaurateur, la tarification et toutes les questions d'inauguration. M. Eric Pineau accepte de le décharger de cette tâche et de prendre cette importante responsabilité. M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg accepte cette responsabilité pour donner une chance à ce dossier d'aboutir, de calmer le jeu politique lié à ce magnifique objet qui pourrait être un atout indéniable pour le futur si les conseillers de ville le permettent ce soir, en se prononçant favorablement sur un crédit de 400'000 francs pour une série de travaux que le Conseil municipal trouve indispensables. L'avenir de l'Inter ne se joue pas ce soir mais simplement son image, son prestige, ce même prestige dont la plupart des membres de ce conseil s'étaient fait l'écho lors du choix de la fameuse variante de base A ou de l'ambitieuse variante B soumise

au peuple en 2009. Dans tous les cas, l'Inter ouvrira désormais. Le Conseil municipal est pour la clarté des chiffres. On ne peut décider d'un tel crédit sans connaître la globalité du dossier, notamment la situation actuelle au niveau du budget de 6,6 millions octroyés par le peuple. Cependant, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg rappelle que la question que les conseillers de ville doivent trancher ce soir n'est pas celle du dépassement du budget initial voté par les concitoyens. Ce n'est pas non plus celle des travaux certes liés au bâtiment de l'Inter mais qui n'ont rien à voir avec la rénovation de la salle de spectacles. Ce soir, ils doivent statuer sur une série d'options non prévues ou non retenues à l'époque dans le cadre du crédit de 6,6 millions et que le Conseil municipal leur soumet car il pense qu'elles sont indispensables. M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que le Conseil municipal a fait un énorme travail de cohérence financière sur les options soumises. En effet, une étude précise de l'architecte montre qu'il faudrait 1'125'000 francs supplémentaires pour mettre totalement à neuf la salle historique de l'Inter. De ce chiffre, le Conseil municipal a jugé que seuls 400'000 francs étaient indispensables à l'ouverture de l'Inter dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans luxe mais sans être risibles non plus. A l'heure actuelle, il y a un dépassement prévu mais non définitif - car les travaux ne sont pas encore finis - de l'ordre de 461'000 francs. Le coût total de l'Inter lié aux travaux prévus et soumis au peuple devrait ainsi se situer aux alentours de 7 millions. Le dépassement actuel est donc de l'ordre de 7%. Ce dépassement est légalement admissible, car un certain nombre d'éléments sont liés au temps : les législations ont changé, par exemple la TVA, le désamiantage ; les procédures en matière judiciaire ; les exigences de l'ECA et du patrimoine, qui vont croissantes. Le Conseil municipal a déjà adjugé un montant de 4'571'000 francs, il a déjà payé 2'673'000, correspondant à la somme reçue en dons. La prévision globale actuelle selon la suite des travaux est de l'ordre de 7 millions. Certaines craintes de dépassement en matière patrimoniale et en matière électrique notamment existent encore, c'est pourquoi M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg ne peut actuellement pas donner de garanties. Par contre, il s'engage à faire le maximum pour limiter ces risques. Il s'engage à informer régulièrement les conseillers de ville sur l'évolution des coûts, sur l'avancée des travaux et sur les éventuelles difficultés rencontrées. Le Conseil municipal juge ce crédit indispensable.

M. Marcel Meyer rappelle que le dossier de l'Inter semble avoir été monté à la va-vite, sans vision globale, avec toujours un coup de retard. Il n'y a pas eu d'étude de marché sur l'affectation de la salle ni sur la possibilité d'en faire une salle polyvalente des spectacles de la scène. De plus, les besoins des associations locales ont été occultés. Aucun examen non plus d'une utilisation rationnelle et fonctionnelle de la salle pour des conférences, séminaires, banquets ou encore l'utilisation par le restaurant. Tout était dirigé de manière délibérée en direction d'une salle de théâtre. Il n'y a pas eu de concertation objective démontrant une stratégie claire pour une utilisation rationnelle, multifonctionnelle et multidisciplinaire de la salle de l'Inter. Pas d'étude préalable sur les coûts liés au patrimoine ; présentation lacunaire sur les charges futures de fonctionnement, largement sous-évaluées ; devis établis à la hâte. Tout devait être prévu dans le crédit de 6,6 millions; malheureusement, on constate qu'il n'en est rien. Le groupe PDC-JDC est favorable à la rénovation de la salle de l'Inter. Cependant, il demande qu'à partir de maintenant, une maîtrise plus rigoureuse des coûts soit menée que celle qui a prévalu jusqu'à présent. Dans le but de laisser une chance à la nouvelle équipe dirigeante du projet de la salle de l'Inter, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière.

M. Michel Berberat relève que le groupe PLR s'est toujours inquiété de l'évolution des travaux et de la situation financière relatives à la réfection de la salle de l'Inter. Des réponses vagues et incomplètes ont été formulées par rapport au surplus prévisible de l'enveloppe de 6,6 millions votée par le peuple en 2009. La rénovation d'un ancien bâtiment apporte inévitablement quelques surprises qu'il faut solutionner sur le champ. Les exigences nouvelles des services cantonaux et fédéraux du patrimoine ainsi que l'augmentation de la TVA contribuent aussi à provoquer une plus-value du devis initial. L'information relative à la situation financière aurait dû être portée à la connaissance des conseillers de manière qu'ils puissent en débattre lors des séances de préparation des groupes. Le groupe PLR veut voir la finalisation de ce dossier conformément aux exigences initiales, celles qui ont conduit la population bruntrutaine à accepter l'important crédit sollicité par la commune. C'est dans un souci de transparence que le report de ce point à la prochaine séance du Conseil de ville est demandé, pour permettre au nouveau porteur du dossier de présenter conjointement le crédit supplémentaire et final de la rénovation de la salle et le crédit complémentaire tel que proposé. Le groupe PLR refusera par conséquent l'entrée en matière.

M. Yves Quiquerez indique que le groupe PCSI salue la vision du Conseil municipal et le pragmatisme qu'il affiche dans le traitement de ce dossier. La volonté du peuple en 2009 était de voir un projet ambitieux redonner vie à l'Inter. L'exercice de la démocratie, qui permet à tout un chacun de défendre sa vision des choses et des changements, a un coût, celui des années perdues, puisque le chantier n'a pu débuter qu'en mai 2013. Ce temps perdu a eu des conséquences sur l'approche initiale qui a été faite des conditions d'utilisation des locaux d'alors, tant de la salle que du restaurant. Les améliorations présentées

correspondent aux nouvelles attentes des acteurs et des utilisateurs des infrastructures. Les variantes choisies respectent des impératifs financiers et témoignent de la volonté du Conseil municipal de maîtriser ces coûts supplémentaires. Un signal clair de notre volonté de faire de notre cité un vrai centre de la culture et de l'ouverture doit être donné ; c'est pourquoi le groupe PCSI se prononcera favorablement sur l'entrée en matière et sur le crédit de 400'000 francs sollicité.

M. Victor Egger souligne que pour le groupe PS-Les Verts-JSPJ, il est important d'aboutir à un résultat optimal et fonctionnel. Seul un projet ficelé et convenablement réalisé sera durable. Pour le groupe, il a toujours été question d'une salle multifonctionnelle. Les nouveaux aménagements, de l'ordre de 400'000 francs, sont justifiés. Le restaurant doit avoir une concordance minimale avec le reste du bâtiment. Des travaux d'entretien courants de la façade sont nécessaires. Le matériel de conciergerie a évolué. Du mobilier neuf pour une salle neuve, c'est logique. Le matériel de sonorisation et projection vidéo doit être adapté aux attentes actuelles. La cour arrière a besoin d'être entretenue. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ soutiendra la proposition du Conseil municipal. Il rappelle que près de 80% des habitants ont plébiscité ce projet, qui est un véritable tremplin pour une urbanité assumée.

M. Dominique Hubleur tient à dire qu'il a entendu des propos de la part de M. Marcel Meyer qu'il trouve lamentables. Il n'accepte pas les propos qui ont été tenus ce soir. Les chiffres donnés par M. le Maire font état d'un dépassement de 7% pour un travail qui a pris des années de retard, dont le PDC est en partie responsable. M. Dominique Hubleur remercie le Conseil municipal pour ces chiffres. L'exécutif a donné les raisons des dépassements, ce n'est pas à cause d'une mauvaise gestion du dossier.

M. Hugues Leuenberger tient à préciser que lorsqu'on a voté le budget, on savait que les chaises et les tables ne seraient pas remplacées, qu'elles seraient utilisées pour l'Inter. De plus, lors d'une démonstration de l'acoustique au bâtiment de l'Inter, le spécialiste a dit qu'il fallait choisir entre une salle de théâtre et une salle de spectacle. On ne pouvait pas faire les deux. Il a donc été spécifié qu'on voterait le crédit d'une salle de théâtre et non d'une salle de spectacle.

M. Marcel Meyer relève qu'il a été surpris des propos tenus à son égard. Il n'a jamais été foncièrement contre le projet de l'Inter mais contre ce qui a été présenté et qui n'était pas clair. Aujourd'hui, c'est la première fois que les chiffres sont présentés. M. le Maire a également dit qu'il ne pouvait pas assurer que ce sera le seul montant. Jusqu'à preuve du contraire, on délibérera quand on sera à la fin du mandat.

M. Didier Nicoulin indique qu'en additionnant le crédit de ce soir plus le montant du dépassement, on arrive à 860'000 francs ; si on rajoute les futurs dépassements qui ne sont pas évalués, on se retrouvera avec un crédit de plus d'un million de francs, de la compétence du peuple. Ca serait dommage que le peuple, à qui on a vendu le projet complet « clés en mains », puisse reprocher aux membres du Conseil de ville d'avoir saucissonné le crédit. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR propose de repousser le vote de ce crédit à la prochaine séance, afin d'obtenir tous les éléments pour décider, en toute transparence.

M. Hugues Leuenberger demande une suspension de séance.

M. le Président accorde une suspension de séance de cinq minutes.

M. Didier Nicoulin confirme que le groupe PLR maintient sa proposition de ne pas entrer en matière, pour les raisons invoquées. Il précise que le groupe PLR n'est pas opposé à la rénovation du bâtiment de l'Inter mais veut une vue d'ensemble, avec les chiffres, pour pouvoir décider du crédit nécessaire pour terminer ce bâtiment.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 400'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour les nouveaux aménagements de la salle de l'Inter à la majorité évidente.

12. Divers.

M. le Président informe que quatre textes ont été déposés, dont une motion urgente interpartis intitulée « Pour un soutien humanitaire au Népal ».

Mme Rosalie Beuret Siess relate que le Népal a subi le 25 avril dernier un séisme d'une magnitude de 7,8 suivi de plusieurs répliques dont une de 7,3 le 12 mai dernier. Il semble dès lors important d'apporter une aide au plus vite et l'urgence semble primordiale pour le traitement de cette motion.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg informe que si le Conseil de ville apporte son soutien à hauteur de 2'500 francs, plus les jetons de présence, le Conseil municipal fera également un geste à la même hauteur pour soutenir cette belle action.

M. le Président demande une précision par rapport au texte de la motion qui dit « nous proposons aux conseillères et conseillers de ville ainsi qu'aux membres du Conseil municipal qui le souhaitent... » ; s'agit-il bien d'une incitation et non de l'ensemble des membres du Conseil de ville qui serait amené à reverser les jetons de présence ?

Mme Rosalie Beuret Siess propose de faire une liste, à la fin de la séance, des conseillères et conseillers de ville qui souhaitent reverser leurs jetons de présence pour l'aide au Népal.

VOTE SUR L'URGENCE DE LA MOTION
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent de traiter la motion urgente interpartis intitulée « pour un soutien humanitaire au Népal » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

Mme Rosalie Beuret Siess informe que la motion demande que le Conseil municipal octroie une aide financière de 2'500 francs au Népal, afin de prendre part aux élans de solidarité, et que les conseillères et conseillers de ville ainsi que les membres du Conseil municipal qui le souhaitent reversent leurs jetons de présence de la séance de ce soir. Il sera toujours possible de dire qu'il s'agit d'une goutte d'eau étant donné les nombreuses catastrophes dans le monde mais cela ne doit pas empêcher les autorités communales d'agir solidairement. Mme Rosalie Beuret Siess rappelle qu'une intervention de ce type avait été menée en 2010 pour un soutien financier de 5'000 francs en faveur d'Haïti.

M. Pierre Parietti suppose que, même si le geste demandé par la motion est légitime, la grande majorité des conseillers de ville ici présents auront déjà apporté des contributions très vraisemblablement supérieures au petit pécule qui leur est octroyé comme jetons de présence.

Mme Francine Chapatte ajoute, pour appuyer la motion, qu'elle a entendu l'alpiniste Reinhold Messner dire que les Occidentaux avaient une responsabilité dans le soutien à la population dans la mesure où l'Occident est très présent au Népal.

M. Marcel Meyer propose, pour simplifier, que tous les conseillères et conseillers de ville et les conseillers municipaux reversent leurs jetons de présence de ce soir pour l'aide au Népal.

M. le Président ne peut accéder à la demande de M. Marcel Meyer, étant donné que le texte de la motion stipule que seules les personnes qui le souhaitent reversent leurs jetons de présence.

VOTE
Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion urgente intitulée « Pour un soutien humanitaire au Népal » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.15 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire suppl. :	Le président :
SCramatte	
S. Cramatte	M. Godinat